



ACADÉMIE DE BESANÇON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de Besançon
Service DEC 1
10 rue de la Convention
25030 BESANCON Cedex

Concours AGREGATION: 03.81.65.74.86
Concours CAPES : 03.81.65.74.40
Concours CAPEPS/CAPET/PLP/CPE/PsyEN /
03.81.65.74.74

ce.dec1@ac-besancon.fr

LE RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BESANCON COMMUNIQUE :

Le registre d'inscription au concours interne des personnels enseignants du second degré du public , **session 2021**, sera **ouvert du mardi 16 février 2021 à midi au mardi 16 mars 2021 à 17h, heure de Paris** pour le concours suivant :

- Concours interne du **CAPES CNAL (Concours national à Affectation Locale)** Guyane dans les sections et options suivantes :
 - Lettres modernes
 - Mathématiques
 - Anglais

MODALITES D'INSCRIPTION : Les inscriptions seront enregistrées par internet à l'adresse <http://www.devenirenseignant.gouv.fr> du mardi 16 février 2021, à partir de 12 heures, au mardi 16 mars 2021, 17 heures, heure de Paris.

L'inscription au concours est un acte personnel et se fait par internet. Il est impératif que les candidats s'inscrivent eux-mêmes et n'attendent pas les derniers jours. Les candidats doivent obligatoirement indiquer une adresse électronique personnelle qui permette de les contacter à tout moment de la session. **Avant de procéder à l'inscription, les candidats doivent vérifier qu'ils remplissent les conditions requises par la réglementation sur internet à l'adresse indiquée ci-dessous à la rubrique « devenir enseignant ».**

Au fur à mesure des inscriptions, les candidats sont destinataires d'un courriel de confirmation d'inscription accompagné d'un récapitulatif de leur saisie et de la liste des pièces justificatives à produire ultérieurement.

TRES IMPORTANT :

L'attention des candidats est appelée sur le fait que tant que le numéro d'inscription n'est pas affiché à l'écran, l'inscription n'est pas enregistrée. En cas de déconnexion avant l'obtention de celui-ci, le candidat doit reprendre la totalité de la procédure.

DATES D'INSCRIPTION : **du mardi 16 février 2021 à partir de 12 heures au mardi 16 mars 2021 avant 17 heures, heure de PARIS.**
En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle figurant en annexe. Ce courrier devra être adressé par voie postale en recommandé simple aux services académiques chargés des inscriptions, en joignant une enveloppe au format 22,9 x 32,4 cm, affranchie au tarif en vigueur correspondant à un poids jusqu'à 100 g et libellée au nom et l'adresse du candidat.

Le dossier dûment complété devra être renvoyé obligatoirement par voie postale et en recommandé simple aux services académiques chargés des inscriptions au plus tard le mardi 16 mars 2021, le cachet de la poste faisant foi. Tout dossier posté après cette date ne pourra être pris en considération. Les candidats devront donc veiller à demander leur dossier d'inscription suffisamment tôt pour tenir compte des délais d'acheminement de ce dernier et à retourner le dossier complété dans le délai prescrit.

Les candidats ne peuvent s'inscrire, dans la même section et, éventuellement, option, au concours ouvert par le présent arrêté et au concours interne ouvert par arrêté du 8 octobre 2020 autorisant au titre de l'année 2021, l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES) et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET).

Si tel est le cas, le candidat doit choisir, avant la clôture des inscriptions au concours ouvert par le présent arrêté, entre le maintien de l'une ou de l'autre inscription. Il fait part de son choix à l'adresse suivante : cinalguyane-dgrh@education.gouv.fr, en indiquant son nom, prénom, date de naissance et numéros d'inscription aux deux concours concernés. En l'absence de choix, l'inscription au concours ouvert par le présent arrêté annule l'inscription au concours ouvert par arrêté du 8 octobre 2020 précité.

Pour l'épreuve d'admissibilité consistant en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), les candidats devront réaliser un dossier.

Les candidats envoient leur dossier par voie électronique (fichier au format PDF) à l'adresse suivante : cnalguyane-dgrh@education.gouv.fr, au plus tard le mardi 30 mars 2021, à 23 h 59, heure de Paris. Un accusé de réception en confirmera la réception par l'autorité organisatrice du concours.

Le candidat veillera à préciser dans l'objet du message la discipline du concours : « anglais » ou « lettres » ou « mathématiques ». Tout dossier transmis hors délai entraîne l'élimination du candidat.

Calendrier – Informations et inscriptions à l'adresse suivante :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr>

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043113986?r=ujlZtzkW8C>

*Renseignements complémentaires : division des examens et concours – bureau DEC1
03 81 65 74 74 ou 85 ou à ce.dec1@ac-besanon.fr*